



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

du 29 novembre au 6 décembre 2018

**Commissions Consultatives Paritaires**

Forte de votre confiance réaffirmée aux élections de 2014, la CGT n'a cessé d'agir, au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) et dans les réunions auprès de la direction générale, pour défendre vos droits, vos missions et vos salaires.

La CGT Finances Publiques est aujourd'hui le seul syndicat à vraiment connaître vos droits et à porter vos revendications.

C'est la seule organisation syndicale à présenter des candidats pour toutes les CCP, pour tous les agents non titulaires, quels que soient leurs contrats de travail : agents dits «berkanis» (entretien, restauration, veilleurs de nuit), PACTE, contractuels en situation de handicap, de niveau A, informaticiens, reclassés d'établissements publics, régisseurs...



### DANS QUEL CONTEXTE CES ÉLECTIONS VONT-ELLES SE DÉROULER ?

Les agents contractuels se retrouvent souvent confrontés aux restructurations et externalisations de leurs missions.

Cette démarche, doit s'inscrire dans le cadre du plan gouvernemental « CAP 2022 ». Les conséquences seraient désastreuses pour les agents contractuels, car faute de proposer un reclassement acceptable aux agents, l'administration procède à des licenciements. La CGT combat ce plan et s'oppose aux licenciements dictés par l'austérité budgétaire.

### QU'ONT FAIT VOS ÉLU-E-S CGT ?

Les élus CGT ont été les plus présents, défendant souvent seuls les dossiers des collègues, en raison de l'absence des autres organisations syndicales. En séance, ils ont eu à cœur d'intervenir sur **tous les dossiers** à l'ordre du jour.

La CGT avait obtenu que les heures libérées en cas de départ d'un agent «berkani» de sa mission soient prioritairement proposées aux agents non titulaires à temps incomplet du département. Depuis, vos élus CGT ont veillé à l'application de cette mesure. Et récemment, la CGT a eu l'occasion de défendre et obtenir pour la première fois une **mutation d'agent contractuel** lors d'une CCP, ce qui n'était pas prévu à l'origine.

Face à la direction, les élus CGT se sont investis pour la **reconduction du dispositif de titularisation** de la loi Sauvadet et pour que le maximum de collègues puissent en bénéficier. Leur action a permis la tenue de plusieurs sessions de titularisation, quand d'autres administrations

n'ont rien fait. Et sans l'intervention de la CGT, les collègues sur les missions de ménage ou de restauration auraient tous été écartés !

Cette mesure est cependant loin d'être suffisante. Le dispositif de titularisation a concerné à la DGRP moins de 15 % des agents non titulaires. **La CGT a exigé que les obstacles à la mise en œuvre d'un vrai plan de titularisation soient levés**, en particulier le seuil de 24430 hebdomadaires là où il est de 17430 dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières) et l'exclusion des agents issus de l'imprimerie Nationale et du GIAT.

Face à la direction et au ministère, dans les réunions sur la restauration collective, la CGT a obtenu la **garantie d'emploi** pour les personnels contractuels de la DGRP dans le cadre des réorganisations des restaurants administratifs (circulaire du 02/10/2015).

## LA CGT, LE SYNDICAT DE VOTRE FICHE DE PAYE

Alors qu'auparavant les grilles des fonctionnaires servaient de base à votre rémunération, la DGFP a mis en place en 2017 des grilles de salaires propres aux agents contractuels **berkanis** sur la base d'une logique simple : **les payer moins que les fonctionnaires**. Ces grilles comptent en moyenne 4 points d'indice en moins par échelon que celles des fonctionnaires !

A ce jour, ces grilles ne sont toujours pas publiées et sont même dissimulées. C'est pourquoi la CGT doute fortement de leur légalité.

C'est cependant sur la base de ces grilles que la DGFP a fait signer des avenants aux contrats de travail à la plupart d'entre vous.

Et dans bien des cas, depuis le 1er janvier 2018, ce sont des **baisses de salaires** qui sont inscrites dans les avenants aux contrats de travail.

Enfin, selon les délais dans lesquels les services des ressources humaines ont agi, la CGT n'arrête plus de constater des inégalités de traitement et des incohérences sur les payes d'un agent à l'autre.

**La CGT revendique le reclassement des agents contractuels dits « berkanis » sur l'échelle C1 des agents fonctionnaires avec effet au 1er janvier 2017 et sans neutralisation de points d'indice.**



Contactez-nous pour vérifier votre fiche de paye et les avenants à votre contrat de travail.  
La CGT est à votre disposition pour vous assister dans vos recours.  
Adressez-vous aux militants de votre site ou aux coordonnées suivantes :

**SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES** : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) - [cgt@dgfp.financespubliques.fr](mailto:cgt@dgfp.financespubliques.fr) - Tél. 01.55.82.80.64 - Fax 01.48.70.71.63



## La CGT Finances Publiques et ses candidat-e-s aux CCP revendiquent :

- le maintien et la réintégration au sein de la DGFP des missions techniques et des emplois de restauration, d'entretien et de gardiennage ;
- l'arrêt immédiat des licenciements ;
- une augmentation du pouvoir d'achat par un accès à la grille de rémunération des fonctionnaires et l'abandon de l'AT (Indemnité d'Administration et de Technique = 13ème mois) ;
- la revalorisation des heures effectuées les nuits, les dimanches et les jours fériés pour les veilleurs de nuit ;
- l'amélioration des conditions de vie au travail avec le respect de la réglementation et l'octroi des moyens nécessaires à l'exercice des missions ;
- la généralisation de la subrogation au régime de Sécurité Sociale pour les personnels non titulaires de la DGFP ;
- la prise en compte dans le temps de travail de la totalité du temps de présence lié aux tâches exercées ;
- un vrai plan de titularisation des agents sans exclusion, ni seuil de 24h00 hebdomadaires.

Pour cela, donnez les moyens aux candidats CGT aux CCP de poursuivre leur action pour l'amélioration et la défense de vos droits.

Plus que jamais, un syndicalisme fort, déterminé, ouvert, capable de proposer, de rassembler, de lutter, de négocier est nécessaire.

Forte de votre confiance réaffirmée aux élections de 2014, la CGT n'a cessé d'agir, au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) et dans les réunions auprès de la direction générale, pour défendre vos droits, vos missions et vos salaires.

La CGT Finances Publiques est aujourd'hui le seul syndicat à vraiment connaître vos droits et à porter vos revendications.

C'est la seule organisations syndicale à présenter des candidats pour toutes les CCP, pour tous les agents non titulaires, quels que soient leurs contrats de travail : agents dits «berkanis» (entretien, restauration, veilleurs de nuit), PACTE, contractuels en situation de handicap, de niveau A, informaticiens, reclassés d'établissements publics, régisseurs...)

fichiers:



[Télécharger elections\\_prof\\_contractuels\\_2018.pdf](#) (1.5 Mo)

**Public:** [CAP / CCP](#)

[CCP](#)

[Elections 2018](#)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel \*

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---